

COMMUNIQUE
du 1^{er} février 2010

Réunis lundi dernier pour débattre des enjeux de la vie nocturne à Paris, les professionnels ont interpellé le Maire de Paris sur son devoir de soutien de ce secteur économique majeur pour la capitale et de son rayonnement international.

Le **PRODISS**, la **CSCAD**, **AGI-SON**, **Technopol**, **l'UMIH**, le **RIF**, le **MAP**, **My Electro Kitchen**, **Plaqué Or**, le **SNEG** et **l'ANAé** ont participé activement aux travaux de **l'Observatoire des lieux de vie et de diffusion musicale**, organisés le 1^{er} février 2010 par l'Hôtel de ville de Paris.

Ces échanges ont permis de constater une nouvelle fois les difficultés identifiées depuis longtemps et de soumettre des solutions qui, toutes, nécessitent une **politique volontariste ainsi que des aides financières**.

« L'Observatoire » d'aujourd'hui, les « Etats Généraux » de demain, prolongent les débats menés depuis plusieurs années.

Il n'est plus possible de reporter les décisions sous peine de transformer Paris en capitale de l'ennui !

A ce jour, plusieurs établissements craignent une fermeture administrative.

Au-delà, la menace pèse sur la création, la diversité culturelle et artistique de Paris.

Dès lors, il appartient à Bertrand Delanoë et à ses adjoints à la Culture et au Tourisme, Christophe Girard et Jean-Bernard Bros, de soutenir concrètement les professionnels de la vie artistique, culturelle et festive.

Les signataires de la présente motion demandent une **déclaration ferme et non ambiguë du maire de Paris**, réalisée dans le cadre d'une conférence de presse ou à l'occasion d'un événement majeur.

Ils souhaitent une **campagne de communication** en faveur des lieux d'expression culturelle, élaborée avec les professionnels du secteur, notamment à destination de l'international.

Ils attendent enfin des **solutions rapides** déployées grâce aux moyens financiers de la Ville, en concertation avec la région et l'Etat.

Il est urgent d'affirmer une politique ambitieuse à l'image de Londres, Berlin ou Barcelone.